



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Laon, le 19 août 2016

## Communiqué de presse

### Accès aux services de délivrance de titres

Les modalités estivales d'accès aux services de délivrance de titres sont prolongées **jusqu'au vendredi 2 septembre 2016 inclus** en préfecture de l'Aisne et dans l'ensemble des sous-préfectures.

Les **services de délivrance de titres** (cartes grises, permis de conduire, retraits des titres de séjour, cartes d'identité) **seront accessibles uniquement le matin, du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h00.**

Les autres services de la préfecture et des sous-préfectures resteront ouverts aux horaires habituels. À compter du lundi 5 septembre 2016, de nouveaux horaires d'ouverture des services de délivrance des titres seront mis en place. Ils vous seront prochainement communiqués.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

*Contact presse* : Service départemental de la communication interministérielle

Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)

[www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr) - [www.facebook.com/prefetdelaisne](https://www.facebook.com/prefetdelaisne) - Twitter : @Prefet02